



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 213.1

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 22 septembre 2022, le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James adoptait le règlement suivant :

- *Règlement de zonage n° 213.1.*

Tout intéressé peut prendre connaissance du règlement précité pendant les heures d'ouverture de bureau, au Service du greffe, au siège social du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James situé au 2, rue des Rapides, à Matagami et aux bureaux des localités concernées.

Ce règlement entre en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi.

DONNÉ À MATAGAMI, ce 26^e jour de septembre 2022.


Aline Bougie
Assistante-greffière